

Séance du 6 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 10

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Le Guellec Gabriel, Henaff Andrée, Johann Le Meur, Kervarec Ronan, Gonidec Anthony, Guichaoua Maxime, Lucas Isabelle, André Carnec, Catherine Orsini,

Absents excusés : Delphine Griffon, Mescam Jean-Marc, Meyer Thomas,

Procuration : Meyer Thomas à Hénaff Andrée

Secrétaire : Carnec André

Groupement de commandes Douarnenez-communauté

Un groupement de commandes, dont Douarnenez Communauté sera le coordonnateur, est en cours de constitution, il comprendra l'EPCI et toutes les communes membres.

L'objectif est d'assurer une meilleure gestion des achats et de réaliser des économies d'échelle par le biais d'une passation unique mise en place par Douarnenez Communauté, la Ville de Douarnenez, les communes de Pouldergat, Poullan sur mer, Le Juch et Kerlaz.

La liste des familles d'achat entrant dans le champ d'application est fixé en annexe 1 de la convention à intervenir : cela touche des domaines aussi divers que l'informatique, les copieurs, les fournitures de bureaux et scolaires, les contrats de maintenance dans le domaine de la prévention et de la sécurité (incendie, radon, traitement de l'air), les fournitures de carburants et combustibles, les vêtements de travail ; pour ne citer que les domaines les plus courants.

Cette liste évoluera en fonction des besoins.

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention à intervenir.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ainsi constitué entre les cinq communes membres de Douarnenez Communauté,

AUTORISE M. le maire à signer la convention de groupement de commandes.

Assainissement – Procès-verbal de mise à disposition

Par délibération en date du 4 octobre 2016, le conseil municipal a décidé le transfert des « eau » et « assainissement » à Douarnenez-communauté, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Une fois réalisé l'inventaire technique détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que celui d'écoulement des eaux pluviales, il a été établi un procès-verbal constatant la mise à disposition des biens et équipements et le transfert des ressources financières à Douarnenez-communauté ;

Par délibération en date du 27 mars 2017, le conseil municipal a prononcé la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2016 ;

Par délibération en date du 5 décembre 2017, le conseil municipal a adopté une décision budgétaire modificative permettant d'intégrer les résultats constatés au budget principal de la commune et au budget assainissement de Douarnenez-communauté ;

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le conseil municipal a décidé le transfert des déficits de fonctionnement et d'investissement au budget assainissement de Douarnenez-communauté ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

AUTORISE M. le maire à signer le procès-verbal constatant la mise disposition des biens et équipements et le transfert des ressources financières.

Fin des Temps d'activités périscolaires – retour à la semaine des quatre jours
--

A la rentrée de septembre 2014, la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires.

Un décret de juin 2017 permet le retour à la semaine de 4 jours. Sans attendre, de nombreuses communes ont fait ce choix dès la rentrée 2017. D'autres, comme Pouldergat, ont préféré interroger les familles pour bien évaluer le fonctionnement des rythmes scolaires, les aspects positifs comme les difficultés rencontrées.

41 familles ont répondu au questionnaire, élaboré avec notre partenaire dans l'organisation des TAP (l'Ulamir centre social du goyen).

63,40 % des familles ne sont pas satisfaites des nouveaux rythmes scolaires ; les motifs d'insatisfaction varient : décalage avec les activités extra-scolaires, semaine trop longue, accumulation de la fatigue en fin de semaines, inadéquation avec les horaires de travail (le mercredi), la qualité des activités proposées.

71 % des familles se prononcent pour un retour à semaine des 4 jours.

Le conseil d'école a validé le passage à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018-2019 lors de sa réunion du 22 février 2018.

Le conseil d'école propose les horaires suivants pour les jours de classe :

- Matin : 8 h 45 - 11h 45
- Après-midi : 13 h 30 - 16 h 30

Les nouveaux horaires des jours de classe seront fixés par arrêté du maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

DECIDE de mettre fin aux Temps d'activités périscolaires au terme de l'année scolaire 2017-2018 et le retour à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Pour copie conforme,

En mairie de Pouldergat le 7 mars 2018,

Le maire, Gaby Le Guellec.